

Image not found or type unknown



## Vente forcée de maison individuelle

Par **artisan1**, le **04/02/2012** à **13:38**

Bonjour,

Ma maison va être vendue dans une procédure de liquidation judiciaire (vente forcée mais se déroulant de gré à gré par l'intermédiaire d'un agent immobilier). Les meubles ne sont pas concernés par la vente. Puis-je récupérer baignoire, douche, interrupteurs, radiateurs afin de réaménager mon nouveau logement?

Merci de vos réponses.

***Les éléments que vous énoncez sont [s]immeubles[/s] par destination , ou par incorporation à perpétuelle demeure***

***Et si vous " désossez " votre maison , vous rebuterez et dissuaderez les éventuels candidats acquéreurs , et vous en abaissez la valeur de marché***